

LES RESULTATS

du programme forestier national

P F N



Administration des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Ministère de l'Environnement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Impressum

Les Résultats du "Programme Forestier National"

Editeur

Administration des Eaux et Forêts

Rédaction

Administration des Eaux et Forêts - EFOR, ingénieurs et conseils

Mise en page

Mireille FELDTRAUER-MOLITOR - Service de l'Aménagement des Bois et de l'Economie Forestière

Photos

Claudine BOSSELER, Mireille FELDTRAUER-MOLITOR, Mike WAGNER

les résultats du programme forestier national



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

Le rapport détaillé du PFN peut être téléchargé sur le site www.pfn.lu

Les résultats

Sous le patronage conjoint du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et du Ministère de l'Environnement, une trentaine d'organisations des secteurs associatif, privé, public et scientifique ont travaillé de novembre 2003 à mai 2004 à la réalisation du premier **Programme Forestier National (PFN)** au Luxembourg.

Sur base d'un examen de la situation de la forêt et de ses fonctions, les participants ont proposé **une vision pour la forêt de demain**, à laquelle sont liés une série de grands objectifs qui sont déclinés en un ensemble de mesures, constituant un **véritable programme d'action**.

Le PFN s'inscrit dans l'optique d'un développement durable (réalisation des besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins). L'élément clef utili-

sé pour la formulation des propositions est le principe de la gestion forestière durable qui est basé sur la prise en considération équivalente des **trois piliers du développement durable**, à savoir ses aspects économiques, écologiques et sociaux.

La réalisation de ce premier PFN se base essentiellement sur un **travail collectif et bénévole**, réalisé en 2 réunions plénières et 10 réunions de travail par une cinquantaine de personnes représentant 29 organisations concernées par la forêt et la filière bois. Il s'agit d'un processus coopératif, qui s'inspire des principes de la **gouvernance** que sont l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence.

Les acteurs ont contribué à l'élaboration d'un document conceptuel et consensuel destiné à servir de base pour établir un cadre social et politique en vue de la conservation, la gestion et le développement durable de la forêt luxembourgeoise.

les résultats du programme forestier national

Les défis pour la forêt luxembourgeoise

L'analyse de la situation actuelle et des tendances futures permet de dégager les principaux défis de la forêt et du secteur forestier au Luxembourg.

Les défis écologiques :

- La biodiversité s'érode (morcellement de la forêt, monospécificité, absence de stades de succession,...)
- La pollution atmosphérique et le changement climatique mettent en danger l'avenir de nos forêts.
- Les valeurs de la biodiversité et des fonctions de protection de la forêt sont inconnues.

Les défis économiques :

- La ressource bois n'est utilisée qu'à raison de 60 à 80 % de son potentiel.

- La rentabilité de la propriété forestière se dégrade (chute des prix du bois, déficits structurels, faible organisation du marché, concurrence des produits de substitution, ...).
- La sous-exploitation et le vieillissement prononcé des forêts réduisent le potentiel de stockage de carbone de nos forêts.

Les défis sociaux:

- Le nombre d'emplois en forêt est très faible (moins de 1% de la population active, alors que la forêt représente 34% du territoire).
- La fonction récréative est source de conflits.
- Le public ne connaît pas assez la forêt.



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

les résultats du programme forestier national

Une vision globale pour la forêt de demain

Les points présentés ci-dessous sont les éléments d'une vision globale pour la forêt luxembourgeoise de demain, c'est-à-dire une forêt idéale, à même de répondre aux nombreuses sollicitations de la société. Cette vision devrait orienter le développement futur de la forêt.

- Notre forêt, fournisseur de multiples biens et services renouvelables, contribue au développement durable écologique, économique et social de notre pays. C'est aux acteurs de la forêt d'illustrer de façon exemplaire les nombreuses facettes d'un développement durable réel, utilisant les ressources disponibles qu'offre la forêt sans compromettre les chances des générations futures d'en faire autant.



© Eaux et Forêts, Claudine Bosseler

Les Résultats du PFN | 5

les résultats du programme forestier national

- L'importance de la protection de la forêt et des différents biens et services que la forêt rend à la société sont connus et reconnus par celle-ci. La protection de la forêt est assurée par une utilisation raisonnée de la ressource renouvelable qu'elle constitue et par des mesures adaptées au niveau de la pollution atmosphérique.
- Notre forêt est préservée dans son étendue et ses potentiels actuels; elle est un élément essentiel des paysages et joue un rôle important en ce qui concerne les ceintures vertes entre les agglomérations.
- La forêt fournit une matière première indispensable et renouvelable, le bois, utile à la production de nombreux biens et procurant des emplois.
- La forêt joue un rôle important en tant

que piège à carbone. Le bois énergie qu'elle fournit permet de réduire la consommation nationale en combustibles fossiles; les autres débouchés du bois produisent des biens permettant un stockage à longue durée du carbone et qui se substituent à des biens dont les bilans énergétique et en dioxyde de carbone (CO₂) sont moins favorables que ceux du bois.

- La production forestière nationale garantit une autosuffisance en bois brut sans mettre en péril la ressource. Dans l'optique d'un partage équitable des ressources entre les peuples du monde, notre développement ne doit pas se baser sur une exploitation irresponsable et peu scrupuleuse de richesses naturelles d'autres peuples.



© Eaux et Forêts, Mike Wagner

les résultats du programme forestier national



© Eaux et Forêts, Mike Wagner

- Le maintien de la diversité des habitats et des espèces de la forêt est garanti sur l'ensemble de sa surface. Exploitation, gestion et aménagement forestiers se font dans le respect de cette diversité et dans le souci de la maintenir et de l'améliorer.
- Les fonctions de protection du sol, de l'eau, de l'air et contre le bruit qu'assument les forêts, sont reconnues et honorées par la société. Lorsque des mesures particulières en matière de gestion forestière deviennent nécessaires, la collectivité les rémunère au propriétaire en fonction des efforts consentis dans l'intérêt général.
- Les interventions publiques en faveur de la forêt se font dans le respect de la propriété privée. Le dialogue ouvert entre pouvoirs publics, propriétaires forestiers et autres groupes d'intérêts est essentiel pour atteindre la diversité des objectifs liés à la gestion des forêts.
- Les forêts sont importantes pour les loisirs de nombreux citoyens et pour beaucoup d'activités touristiques, ce qui implique la nécessité de l'accès à la forêt. L'accès à la forêt se fait dans le respect de la forêt et du droit à la propriété et tant que les droits et responsabilités des utilisateurs et des propriétaires sont clairement établis.
- Les efforts du Luxembourg pour la coopération et l'aide au développement comprennent des actions en faveur d'une gestion forestière durable dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise et des mesures de lutte contre les exploitations forestières illégales.

les résultats du programme forestier national



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

Grands objectifs et propositions de mesures pour la forêt

Ressource forestière, stock de CO2 et fonction de production

1. La protection des surfaces forestières est renforcée dans le cadre de la législation existante. De nouveaux défrichements, morcellements ou disjonctions de surfaces forestières sont à proscrire définitivement.

Quelques mesures :

- Promouvoir un aménagement du territoire plus soucieux de la protection des massifs forestiers contre le morcellement.
- Définir des zones forestières (et agricoles) "tabous" à préserver de tout défrichement, tout morcellement ou tout changement d'affectation.

2. L'utilisation de la ressource "bois" est améliorée, par une meilleure commercialisation et revalorisation du bois, par sa promotion et par la recherche de nouveaux débouchés. La promotion de la ressource bois se fait en faveur du développement local et régional.

Quelques mesures :

Production de bois

- Favoriser l'accès à la ressource bois, en maintenant dans un bon état de fonctionnement le réseau de voirie forestière, et en le complétant localement.
- Revoir les formes de vente des bois :
- Intensifier, auprès de la propriété privée, les activités de conseil et d'organisation de ventes en commun.

les résultats du programme forestier national

Consommation de bois :

- Créer un "centre du bois" responsable de la promotion du bois.
- Evaluer le bien fondé de l'ensemble des réglementations et prescriptions en matière de sécurité au travail, d'habitation, d'urbanisme.
- Promouvoir la certification d'une gestion forestière durable.



© Eaux et Forêts, Claudine Bosseler

3. Le bois est valorisé par la production de biens durables et parallèlement comme source d'énergie à bilan CO2 neutre. Ces deux utilisations sont complémentaires et donnent lieu à des synergies lors de l'exploitation des bois.

Quelques mesures :

- Mener des actions d'information et de sensibilisation, sur le potentiel de la forêt à livrer des énergies renouvelables, en visant particulièrement les grands consommateurs d'énergie.
- Promouvoir l'organisation en réseau des acteurs intéressés par le bois-énergie : propriétaires et exploitants forestiers, producteurs d'énergie, grands consommateurs en énergie.
- Favoriser l'installation de centres d'approvisionnement de bois à brûler (Holz-

hof, Biomassehof), garantissant aux acheteurs une fourniture assurée de bois, à des qualités garanties et à des prix stables et compétitifs par rapport aux autres sources d'énergie.



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

les résultats du programme forestier national

4. Les risques économiques et écologiques de la production forestière sont diminués autant que possible par l'orientation du choix des essences et de la gestion forestière.

Quelques mesures :

- Intensifier le conseil aux propriétaires forestiers en ce qui concerne le choix des essences.
- Promouvoir le mélange d'essences compatibles entre elles et de classes d'âge.
- Favoriser une sylviculture dynamique et proche de la nature ; Santé des forêts, biodiversité et forêts de protection.

Santé des forêts, biodiversité et forêts de protection

5. Des mesures sont prises afin de réduire la

pollution atmosphérique et de garantir la pérennité des écosystèmes forestiers.

Quelques mesures :

- Informer et sensibiliser les décideurs politiques et l'opinion publique sur la déposition des différents polluants et sur les éventuels risques de dégradations des écosystèmes forestiers.
- Intervenir, au niveau européen, dans les décisions de fixation des valeurs seuils recommandés pour les concentrations des différents polluants; ces valeurs seuils ne doivent pas se limiter à la santé humaine, mais doivent aussi prendre en compte la santé du milieu naturel.
- Définir et promouvoir des mesures forestières adaptées à la gestion de sites dégradés par la pollution atmosphérique.



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

les résultats du programme forestier national

6. Des mesures sont prises afin de doter la forêt d'une meilleure capacité de résistance face aux agents pathogènes.

Quelques mesures :

- Surveiller l'évolution des principaux agents pathogènes (bostryche de l'épicéa notamment) et des dégâts constatés (déperissement du hêtre), quantifier en volumes et en argent les dégâts constatés.
- Déterminer des valeurs seuils des dégâts, notamment pour le déperissement du hêtre, à partir desquelles des indemnisations sont à prévoir pour les propriétaires.
- Favoriser le choix d'essences adaptées à leur station en vue de constituer, à terme des peuplements peu sensibles aux agents pathogènes.



© Eaux et Forêts, Mike Wagner

7. Le gibier autochtone fait partie intégrante de l'écosystème forestier. Ses populations sont adaptées à la capacité d'accueil du milieu et présentent des structures sociales naturelles.

Quelques mesures :

- Viser une densité de gibier en accord avec les capacités du milieu, ne compromettant ni la régénération des forêts, ni leur diversité en essences.
- Eradiquer les populations de gibier non indigène (mouflon, daim, ...) et renoncer au lâcher de gibier en forêt.
- Limiter la pratique de l'affouragement et de l'agrainage pour éviter les concentrations excessives de gibier ; réserver ces pratiques aux situations de crise (p.ex. conditions hivernales excessivement rudes).

les résultats du programme forestier national

- Inciter les locataires de chasse à installer des gagnages naturels pour réduire la pression sur les surfaces forestières en régénération.
- Inciter les propriétaires forestiers à adopter des pratiques sylvicoles favorables à la faune et plus particulièrement au gibier.



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

8. Les actions d'exploitation sont menées de manière à ne pas conduire à des dégâts irréversibles aux arbres ou aux sols forestiers.

Quelques mesures :

- Organiser des séances d'information pour exploitants et propriétaires sur les effets des dégâts sur les arbres et l'écosystème forestier ; propager des organisations de chantiers et des techniques respectueuses de l'écosystème.
- Mettre à disposition des propriétaires privés des cahiers des charges types permettant de régler les exploitations.
- Donner la préférence aux exploitants pouvant faire valoir une formation continue en matière d'exploitation respectueuse du milieu.



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

les résultats du programme forestier national

9. Le statut des espèces floristiques et faunistiques rares et menacées est connu, des mesures concrètes en leur faveur sont prises en vue de diminuer le nombre d'espèces menacées ou en voie de disparition.

Quelques mesures :

- Elaborer et appliquer des programmes de protection pour les espèces forestières (faune et flore) sérieusement menacées, comme notamment la gélinotte qui est inféodée aux taillis de chêne régulièrement exploités.
- Informer et sensibiliser les acteurs de la forêt sur les biotopes forestiers qui méritent une attention particulière lors des travaux forestiers, ou pour lesquelles des travaux d'entretien spécifiques dans l'intérêt de la biodiversité seraient à réaliser.

- Assurer la protection de tels sites, temporaire ou permanente selon les objectifs de protection, à l'aide de conventions (engagements volontaires) passées entre propriétaires et pouvoir public.

10. Le choix des essences forestières vise à favoriser également celles qui sont rares et présentent un intérêt écologique. L'utilisation de telles essences se fait dans le respect de la conservation du patrimoine génétique et en tenant compte des exigences stationnelles.

Quelques mesures :

- La conservation des génotypes locaux/régionaux de nos essences forestières est assurée par la régénération de ces génotypes en forêt et accessoirement par la constitution de banques de semences des peuplements à graines.

- Les pépinières luxembourgeoises et de la région, privées et publiques, sont à intégrer aux efforts de production et de diffusion de plants produits à partir des semences des peuplements à graines luxembourgeois.



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

les résultats du programme forestier national

11. Des parties de forêt sont laissées en libre évolution, dans l'intérêt de la biodiversité et comme "laboratoire d'écologie à ciel ouvert"

12. La gestion économique des forêts naturelles et semi-naturelles se fait dans le respect de l'esprit de la directive européenne "Habitats".

Quelques mesures
pour les grands objectifs 11 et 12 :

- La mise en place d'un réseau de forêts en libres évolutions est à poursuivre ; la diversité des forêts luxembourgeoises doit se refléter dans le choix des différents sites; une attention particulière est à réserver au classement de forêts à longue continuité historique.
- L'évolution de ces forêts est à suivre et à documenter selon des méthodes scientifiques, en vue d'en tirer des enseignements

sur le milieu naturel et la biodiversité, mais aussi, afin de parfaire nos connaissances en sylviculture dans l'optique d'une amélioration de la gestion forestière.

- La mise en place du réseau NATURA 2000 et l'élaboration de plans de gestion par zone demandent un effort de communication et de concertation des pouvoirs publics avec les propriétaires concernés.
- Le maintien dans un "bon état de conservation" de forêts naturelles gérées est à assurer par une formation adaptée des propriétaires et exploitants forestiers.



© Eaux et Forêts, Mike Wagner

les résultats du programme forestier national

13. La forêt est gérée dans le respect des exigences de ses fonctions de protection.

Quelques mesures:

- La formation et la sensibilisation des propriétaires et des exploitants est à assurer pour leur permettre de maintenir le niveau de protection actuel par un choix adapté des traitements sylvicoles et des moyens mis en œuvre.
- Promouvoir vis-à-vis du grand public la forêt, ses fonctions de protection et les bienfaits qu'en tire la société.

Fonctions socio-économiques de la forêt

14. Des efforts sont entrepris en vue d'améliorer la rentabilité des propriétés forestières, dans le respect du principe d'une gestion forestière durable.

Quelques mesures:

- Intensifier les activités de conseils proposés aux propriétaires privés, en cherchant à passer du conseil individualisé au conseil de groupe pour propriétaires adjacents.
- Mettre en route des projets visant une coopération renforcée pérenne entre propriétaires (organisation de travaux en commun, ventes communes, ...)
- Repenser la petite propriété forestière privée, dans le respect du droit à la propriété, en facilitant l'accès à la propriété forestière:

- *Instaurer une bourse aux parcelles boisées à vendre ou à échanger, avec taxation neutre et indépendante des biens mis en vente.*
- *Alléger/annuler les frais de transaction, grevant actuellement les acquisitions de faible valeur.*
- *Etudier l'opportunité de procéder par remembrement forestier.*
- *Freiner le morcellement de propriétés forestières résultant des partages de succession, en propageant la constitution de sociétés immobilières forestières où le capital de la société est constitué par la forêt et où les associés détiennent (et peuvent céder) des parts, mais où la forêt n'est plus soumise à des morcellements.*

les résultats du programme forestier national

15. Le nombre d'emplois dans la forêt et la filière-bois va en augmentant. La forêt procure du travail ainsi que du "loisir utile" pour les propriétaires produisant du bois à petite échelle.

Quelques mesures :

- Créer une bourse ou plate-forme d'information, regroupant les personnes désireuses de travailler en forêt.
- Offrir aux ouvriers de la forêt des opportunités de travail hors forêt, notamment dans les domaines de la protection de la nature et de l'entretien des paysages, pour leur donner des alternatives aux travaux forestiers, fluctuant au gré des variations des prix des bois.
- Valoriser le cheval de trait et les emplois liés en recherchant des activités com-

plémentaires au débardage en forêt.



© Eaux et Forêts

16. Les activités récréatives se déroulent en forêt sans entrer en conflit avec ses fonctions de protection ou de production. Si des excès ou des surfréquentations locales le rendent nécessaire, une organisation des activités est à prévoir. Les activités à caractère commercial font l'objet d'une réglementation.

Quelques mesures :

- Réglementer l'accès à la forêt pour les besoins de la récréation, dans le respect des engagements pris au niveau international par le Luxembourg en cette matière, et dans le respect des principes suivants:
 - *L'accès à la forêt ne peut porter atteinte au droit à la propriété. L'établissement de servitudes de passage, de sentiers etc. ne peut se*

les résultats du programme forestier national

faire que sur base d'accords clairement définis et passés entre les parties.

- *La responsabilité civile, endossée par chaque propriétaire sur ses fonds, du fait du principe du gardien de la chose, doit impérativement être réglée sur le plan légal de telle façon qu'elle ne lui est plus opposable en cas d'accident ou autre incident.*
- *Des dégâts à la forêt résultant d'activités récréatives sont à indemniser au propriétaire, éventuellement via une assurance RC contracté par l'Etat pour l'ensemble de la forêt luxembourgeoise.*
- Etablir et faire connaître une "charte de bonne conduite en forêt".
- Etudier le concept d'un accès payant à la

forêt pour certains usagers, en prenant comme exemple l'équitation qui peut induire localement des dégâts importants aux sentiers et aux chemins forestiers. Ce droit d'accès pourrait prendre la forme d'une taxe communale. Créer, le cas échéant, la base légale nécessaire à une telle taxe communale.

- Promouvoir, notamment pour les propriétaires privés, le travail en forêt, (production de bois de feu,...) comme activité récréative, sans pour autant négliger les aspects sécuritaires du travail en forêt.



les résultats du programme forestier national

17. Des programmes de recherche concernant aussi bien la biodiversité que les fonctions de protection et de production, les pratiques sylvicoles tout comme l'impact du changement climatique sont développés afin de mieux connaître la forêt luxembourgeoise et de développer les outils de gestion appropriés à son développement durable. Des activités de formation et d'éducation visant aussi bien le grand public que les acteurs de la forêt sont lancés afin de mieux faire connaître la forêt, ses différentes fonctions ainsi que ses menaces et opportunités.

Quelques mesures :

- Développer des programmes de recherche sur le sujet de la biodiversité, (incidences des activités humaines et des catastrophes naturelles sur la biodiversité, impact du morcellement forestier sur les échanges génétiques entre populations).

- Développer des programmes de recherche sur le sujet de la production forestière (propagation d'arbres menacés par culture de tissus, méthodes de lutte biologique contre les ravageurs).
- Développer des programmes de recherche sur le sujet des changements climatiques et cycle du carbone, (*vulnérabilité des forêts luxembourgeoises face aux changements climatiques, contribution des forêts luxembourgeoises et de leur aménagement au cycle du carbone*).
- Développer des programmes de recherche sur le sujet des pratiques sylvicoles (productivité durable des écosystèmes).

L'intégralité des stratégies et des mesures est fournie dans le rapport final du Programme Forestier National sur www.pfn.lu



© Eaux et Forêts, Mireille Feldtrauer-Molitor

les résultats du programme forestier national

Mise en œuvre du Programme Forestier National

Le PFN est un processus continu et itératif.

La première étape est documentée par les comptes rendus des réunions, le document final de synthèse et les brochures de publication qui sont disponibles sur le site www.pfn.lu.

La deuxième étape est la mise en œuvre des actions et des mesures. Elle sera réalisée sous l'autorité de l'administration des Eaux et Forêts qui instaure à cet effet une cellule de mise en œuvre du PFN, chargée de proposer et de lancer des programmes d'actions, ainsi qu'un groupe de suivi accompagnant ces activités et intervenant dans la détermination des axes d'interventions prioritaires.

Les stratégies et les mesures proposées dans le présent rapport feront l'objet de

mises à jour et de révisions en cas de nécessité.

Qui sont les personnes de contact?

Monsieur Frank Wolter
Administration des Eaux et Forêts
16, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Tél : 402 201 1
Fax : 402 201 250
e-mail: frank.wolter@ef.etat.lu

Monsieur Pierre KALMES
EFOR Ingénieurs-conseils
7, rue Renert
L-2422 Luxembourg
Tél : 40 03 04
Fax : 40 52 83
e-mail: efor@pt.lu

Le PFN sur Internet: www.pfn.lu



